

## Maisons Pour Tous et Centres d'Animation - Tarifs des activités pour la saison 2000/2001

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Les Maisons Pour Tous municipales de Planoise et de Montrapon et les Centres d'Animation de la Grette et de Clairs-Soleils proposent des activités de loisirs éducatifs, culturels et sportifs, des accueils en Centre de Loisirs Sans Hébergement de proximité (CLSH) pour un public enfant, jeunes, adultes. ainsi que des animations en pied d'immeubles.

La participation à ces activités (sauf pour les activités en pieds d'immeubles dont l'accès est par nature totalement libre) fait l'objet d'une inscription, de l'achat obligatoire d'une carte d'usager et du paiement pour les activités effectuées.

Par délibération du 23 juin 1997, le Conseil Municipal a décidé d'une refonte générale des tarifications sur les bases suivantes :

- intervention du quotient familial sur des bases simplifiées (3 tranches) mais identiques aux bases de la Caisse des Ecoles.

- allègement des tarifs CLSH sur les tarifs équivalents de la Caisse des Ecoles.

- majoration de 50 % pour les participants issus des communes ne faisant pas partie du District.

Pour la saison 2000/2001, la commission de la Politique de la Ville propose de reconduire ces principes et de n'appliquer aucune augmentation, à l'identique de la décision prise par la Caisse des Ecoles.

### 1 - Mode de calcul du quotient familial : nombre de parts

Nbre de parts	Quotient	Personne seule :	Couple sans enfant :	1 enfant :	2 enfants :	3 enfants :	4 enfants :	5 enfants :
		1	2	2,5	3	4	4,5	5
		Revenus bruts en F	Revenus bruts en F	Revenus bruts en F	Revenus bruts en F	Revenus bruts en F	Revenus bruts en F	Revenus bruts en F
<b>Tranche 1</b>	< 1 120	< 18 662	< 37 326	< 46 658	< 55 990 F	< 74 653	< 83 985	< 93 317
<b>Tranche 2</b>	1 120 à 3 970	18 662 à 66 170	37 326 à 132 340	46 658 à 165 425	55 990 à 198 510	74 653 à 264 680	83 985 à 297 765	93 317 à 330 850
<b>Tranche 3</b>	> 3 970	> 66 170	> 132 340	> 165 425	> 198 510	> 264 680	> 297 765	> 330 850

La définition des tranches et quotients reprend les éléments déterminés par la Caisse des Ecoles pour ses Centres de Loisirs.

### 2 - Tarification saison 2000/2001

#### a - Carte d'usager obligatoire valable du 1/9/2000 au 31/8/2001

- 50 F (7,62 €) pour un adulte ) tarifs identiques
- 20 F (3,05 €) pour une personne de - 18 ans ) à 1999/2000

**b - Activités de loisirs**

31 semaines d'activité par an.

Cotisation trimestrielle pour les résidents à Besançon et dans le District.

		1 h / semaine	1 h 30 / semaine	2 h / semaine
Tarif 1	Quotient inférieur à 1120	Adulte : 80 F - 12,20 €	Adulte : 105 F - 16,01 €	Adulte : 128 F - 19,51 €
		Enfant : 57 F - 8,69 €	Enfant : 73 F - 11,13 €	Enfant : 89 F - 13,57 €
Tarif 2	Quotient compris entre 1120 et 3970	Adulte : 175 F - 26,68 €	Adulte : 226 F - 34,45 €	Adulte : 276 F - 42,08 €
		Enfant : 124 F - 18,90 €	Enfant : 160 F - 24,39 €	Enfant : 195 F - 29,73 €
Tarif 3	Quotient supérieur à 3970	Adulte : 268 F - 40,86 €	Adulte : 337 F - 51,38 €	Adulte : 425 F - 64,79 €
		Enfant : 190 F - 28,97 €	Enfant : 245 F - 37,35 €	Enfant : 300 F - 45,73 €

Le tarif «Enfant» est applicable aux jeunes de - de 18 ans.

**c - Centres de Loisirs Sans Hébergement**

Année scolaire : 31 semaines par an - cotisation trimestrielle

Vacances : Cotisation en fonction du nombre de 1/2 journées

Tarif	Quotient	Année scolaire			Vacances		
		Alloc. CAF ou MSA avec bons	Alloc. CAF ou MSA sans bon	Non alloc. CAF ou MSA	Alloc. CAF ou MSA avec bons	Alloc. CAF ou MSA sans bon	Non alloc. CAF ou MSA
		cotisation trimestrielle	cotisation trimestrielle	cotisation trimestrielle	coût de la 1/2 journée	coût de la 1/2 journée	coût de la 1/2 journée
Tarif 1	Quotient < 1120	40 F	115 F	206,80 F	4 F	11,5 F	20,68 F
		6,10 €	17,53 €	31,53 €	0,61 €	1,75 €	3,15 €
Tarif 2	Quotient compris entre 1120 et 3970	70 F	145 F	236,80 F	7 F	14,5 F	23,68 F
		10,67 €	22,11 €	36,109 €	1,07 €	2,21 €	3,61 €
Tarif 3	Quotient > 3970	100F	175 F	266,80 F	10 F	17,5 F	26,68 F
		15,24 €	26,68 €	40,67 €	1,52 €	2,67 €	4,07 €

A prestation équivalente (CLSH sans repas à la 1/2 journée pour les allocataires avec bons) les tarifs sont identiques aux tarifs 2000/2001 de la Caisse des Ecoles. Pour les autres bénéficiaires, le tarif est inférieur de 2,50 F à celui de la Caisse des Ecoles en raison de la durée des CLSH (3 h par séance contre 4 h à la Caisse des Ecoles).

**d - Tarifs spécifiques**

- Participation à la Galerie de l'Amateur ou aux activités bricolage : carte d'usager obligatoire - pas de cotisation

- Galas de danse - droits d'entrée :

\* - de 14 ans : gratuit

\* de 14 à 18 ans : 15 F (2,29 €)

\* 18 ans et + : 25 F (3,81 €)

- Spectacles dans le cadre des Fêtes de quartier - droits d'entrée :

\* scolaire ou - de 18 ans : 10 F (1,52 €)

\* 18 ans et + : 25 F (3,81 €)

- Randonnées : 150 F/an + carte d'utilisateur (7,62 €), (contre 50 F en 1999/2000)

- Stages thématiques pour enfants et jeunes : carte d'utilisateur + participation égale à la base horaire ci-dessous multipliée par le nombre d'heures de stages programmées.

\* tarif tranche 1 : 5,70 F (0,87 €)

\* tarif tranche 2 : 12,40 F (1,89 €)

\* tarif tranche 3 : 19 F (2,90 €)

- Animations en pied d'immeubles : participation libre et gratuite, pas de carte d'utilisateur. Exceptionnellement, une participation aux dépenses pourra être demandée en cas de sortie organisée, sur la base de 50 % des coûts de prestation pris en charge par la Ville.

### **e - Secteur Jeunesse**

Des activités ponctuelles sont organisées pendant l'année pour les usagers des Secteurs Jeunesse.

Une participation financière à l'activité sur la base de 50 % du coût de la prestation pris en charge par la Ville est demandée aux participants en complément de la carte d'utilisateur.

Ce tarif s'applique pour les activités organisées par les MPT et Centres d'Animation de la Ville pour un groupe accompagné «constitué» de jeunes inscrits à cette activité.

En aucun cas, les MPT et Centres d'Animation ne peuvent délivrer des billets ou tickets d'entrée à des établissements (piscine, patinoire, concert, bowling,...) pour des individuels hors activité organisée et encadrée par les animateurs.

Des activités hebdomadaires sont organisées pendant l'année pour les usagers des secteurs jeunesse : une cotisation de 50 F/trimestre (7,62 €) est demandée en complément de la carte d'utilisateur.

### **f - Centre d'animations sportives des Clairs- Soleils**

Les activités hebdomadaires à caractère sportif font l'objet d'une cotisation trimestrielle de 30 F (4,57 €) en complément de la carte d'utilisateur.

**g - Résidents hors District**

Les tarifs susvisés sont appliqués aux Bisontins et résidents des communes du District. Pour les personnes issues de communes extérieures au District, les tarifs sont majorés de 50 %.

Le Conseil Municipal est invité à adopter le mode de calcul du quotient familial et les tarifs pour la saison 2000/2001.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte les propositions du Rapporteur à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 10 juillet 2000.*